

Module n°3 : Constitution du livret 2

Contexte

L'Anfh accompagne depuis plusieurs années les établissements publics de santé adhérents dans la construction d'une offre permettant la sécurisation des parcours professionnels des agents. La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) permet de valoriser son parcours professionnel afin d'obtenir une certification en reconnaissance d'un ensemble de compétences acquises lors de l'exercice d'une activité professionnelle ou bénévole. L'obtention d'un diplôme ou d'un titre par voie de VAE est une solution pour les professionnels « faisant - fonction », comme les aides - soignant(e)s ou IBODE mais également pour faire face aux difficultés de recrutement et à un manque de candidats pour les établissements de santé adhérents. L'Anfh renforce la formation des personnels s'engageant dans la démarche VAE en proposant une offre d'accompagnement collective et pour partie individualisée.

Objectifs

Réaliser le livret 2 et se préparer à la présentation orale devant le jury

Renseignements complémentaires

En présentiel avec des temps collectifs et des temps individuels

Programme

Compléter le livret 2 ; Répondre à ses interrogations ; Réaliser une analyse critique de son travail.

Public

Tout agent visant une reconnaissance des compétences pour l'exercice d'un métier du soin et qui souhaite s'engager dans une VAE.

Exercice

2026

Code de formation

1-12

Nature

AFR

Organisé par
IFPRA

Durée
NON CONNUE A CE JOUR

Typologie
Préparation concours et examens